

## Le concours des Bourses Déclics Jeunes

**Quel que soit votre domaine d'activité** – culture, science, environnement, humanitaire, social – vous devez avoir **une véritable vocation et présenter un projet personnel ouvert sur les autres et original**. Il est essentiel que vous ayez à votre actif des actions ou productions témoignant de l'état d'avancement du projet : expositions, concerts, publications, conférences, etc.

Les Bourses déclics jeunes de la Fondation de France ont été attribuées en 2006 grâce au concours des fondations suivantes : Fondation Salavin-Fournier, Fondation Hélène Leclerc, Fondation M. et Mme Jacques et Anne-Marie Gérard-Bouriez, Fondation Philippe et Jean-Pierre, et Fonds Initiative.



### Le règlement du concours

- **La participation** au concours est **gratuite**
- Les candidats peuvent concourir au maximum deux fois
- Les candidats doivent avoir **plus de 18 ans et moins de 30 ans au 31 décembre de l'année de la demande**
- Les candidats étrangers doivent résider en France, justifier d'une bonne connaissance de la langue française et indiquer la place de leur pays d'origine dans le développement de leur projet
- Pour participer au concours il faut **répondre à un questionnaire de présélection entre le 1er septembre et le 15 novembre**. Ce questionnaire est à demander à Bourses déclics jeunes, Fondation de France, 40 avenue Hoche, 75008 Paris ; ou par internet. Le questionnaire dûment complété doit être **retourné par courrier**, sans autre document, à la Fondation de France **avant le 15 novembre 2007 (cachet de la poste faisant foi)**
- Le dossier de candidature est adressé par courrier électronique aux seuls candidats dont le questionnaire est présélectionné par le Comité de lecture de la Fondation de France. Ce dossier doit être retourné dans les trois semaines après sa date d'envoi.
- Tout dossier incomplet où ne répondant pas aux conditions n'est pas étudié.
- Les dossiers acceptés sont sélectionnés par un Comité de lecture puis examinés par des experts techniques. **Un jury final désigne les lauréats. Les bourses sont remises en juin de l'année suivante.**

### Les critères de sélection

- Vocation, motivation, qualités humaines du candidat
- Innovation, originalité, créativité du projet
- Intérêt général ou caractère altruiste du projet
- Réalité des moyens déjà mis en œuvre pour la réalisation de votre vocation et le début de concrétisation du projet

**N'entrent pas dans le cadre de ce concours :**

- projets collectifs
- financements d'études, de formations ou validations de diplômes. Toutefois les étudiants en dernière année de thèse ou année post-doctorale peuvent être acceptés selon la spécificité de leur projet et dans la stricte mesure où ils sont investis de façon parallèle ou complémentaire dans le domaine choisi.
- projets de stages obligatoires d'études (France ou étranger)
- créations d'entreprises
- projets sportifs (compétitions...)
- dépôts de brevets d'invention

Site internet : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)